

PRIX D'ABONNEMENT :

AU CANADA.
Edition Semi-quotidienne : Un An, \$4.—6 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire : Un An, \$2.—6 Mois, \$1.

AUX ETATS-UNIS.
Edition Semi-quotidienne : Un An, \$5.—6 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire : Un An, \$2.—6 Mois, \$1.
PAYABLES D'AVANCE.

Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'étranger à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

HECTOR FABRE—Redacteur-en-Chef.

Editeurs-Propriétaires—PLINGUET & LAPLANTE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Six lignes, première insertion..... 50 Cents
Chaque insertion subséquente..... 13
Dix lignes, première insertion..... 67
Chaque insertion subséquente..... 17
Au-dessous de dix lignes, par ligne..... 2
Chaque insertion subséquente, par ligne..... 2
Un quart, à l'année..... \$30.00
Un demi-quart, do..... 16.00

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montreal, 15 Avril 1863.

Correspondance Parlementaire.

Québec, 13 avril 1863.

Les apparences sont meilleures pour le Ministère qu'elles ne l'étaient lors de l'ajournement, et il attend la lutte avec confiance. Ses amis intimes affirment que dans le cas improbable d'une défaite, il est certain d'un appel au peuple. Dans cette dernière hypothèse, M. Brown ne serait pas à craindre, car tandis qu'il serait impuissant à séparer les *Clear-Grits* du Ministère sur un vote de non-confiance, il pousserait à droite les députés indécis du Bas-Canada pour qu'ils se joignent à M. Brown dans l'opposition sera toujours une raison d'être ministérielle. L'administration courrait donc le risque de se trouver en minorité dans le Haut-Canada sur quelques mesures locales, mais serait sûre d'une majorité Haut-Canadienne comme d'une majorité générale sur un vote de confiance. Les Haut-Canadiens subiraient la panique Browniste sur quelques questions locales peut-être, mais placés dans l'alternative ou de quitter les frais ombrages du pouvoir et de reprendre la route aride de l'opposition avec la certitude de s'y égarer à perpétuité avec M. Brown pour guide, ou de pardonner au ministère des actes dont ils lui auraient laissé prudemment toute la responsabilité, ils n'hésiteraient pas à prendre ce dernier parti, à la fois le plus sage et le plus profitable.

L'opposition paraît décidée à jouer sa plus grosse carte la première, l'affaire Aylward, ce qui est à coup sûr un signe de faiblesse pour des gens qui prétendent avoir le choix des genres de mort à infliger au Ministère. M. Aylward a donné avis qu'il proposerait aujourd'hui : "Que cette chambre regrette profondément que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé d'exercer la prérogative royale de miséricorde en commuant la sentence de mort prononcée contre Richard Aylward et Mary Aylward, exécutés à Belleville le 8 Décembre dernier."

Ce coup-là n'atteindrait pas que le Ministère, il porterait plus haut et frapperait en même temps le gouverneur, qui n'a pas voulu exercer sa prérogative suprême en faveur des Aylward. Ce coup devrait lui être très sensible et serait de nature à lui nuire singulièrement en Angleterre. On comprend l'effet qu'y ferait la décision de la Législature l'accusant et le blâmant indirectement d'avoir laissé périr deux innocents. Il est difficile de comprendre pourquoi un parti qui ne serait pas aux abois et à bout de ressources, se mettrait ainsi de gaieté de cœur en antagonisme avec le gouverneur et l'intéresserait personnellement et directement dans la chute du Ministère. Comment peut-on espérer que sur une pareille question il n'accorderait pas ce que l'opposition et les députés en général craignent le plus au monde, l'appel au peuple, qu'il ne chercherait pas par tous les moyens à faire élire par le peuple la législature qui lui aurait infligé la Législature?

Si c'est là le terrain qu'il choisit l'opposition pour livrer un combat décisif au Ministère, il faut que ce soit en désespoir de cause. Si elle réussit, elle s'allie le gouverneur qui lui est favorable à cause de ses bonnes dispositions sur la question de Milice, elle doit s'attendre à ce qu'il accordera l'appel au peuple et elle l'intéressera par le soin de son honneur, de sa réputation en Angleterre, peut-être de sa position même, à la victoire électorale du Ministère. Si elle succombe, au contraire, outre le mauvais effet ordinaire d'une première bataille perdue sur un terrain favorable, outre la fâcheuse impression que ne pourra manquer de laisser dans l'esprit du gouverneur la tentative peu respectueuse de renverser le Ministère à ses dépens, pour ainsi dire, en le compromettant gravement, elle entravera difficilement la majorité formée sur une pareille question, elle détachera difficilement les irréconciliables se seront érigés en ministériels. Avec les caractères politiques de notre temps, un ministre qui inspire la confiance qu'il vivra sûr de ne pas tomber, et il s'en va bien rare des députés habitués aux commodités que donnent l'amitié et la familiarité du pouvoir qui puissent envisager de sang-froid la perspective de deux ou trois ans d'opposition et s'y résoudre bravement. Si le ministère peut vivre deux mois, il vivra deux ans, me disant un philosophe.

Je vous ai dit que le Rapport d'Ottawa contenait un bon nombre de fautes d'impression. Les journaux de l'opposition se gardent bien de dire que ce sont des fautes d'impression, et ils en augmentent le nombre tous les jours. D'abord c'était deux cents, puis quatre cents, ensuite six cents; cela ne s'arrêta qu'à un petit million. Chaque journaliste croirait manquer à ses lecteurs et surtout à son électorat, s'il n'ajoutait une centaine de fautes aux découvertes de ses prédécesseurs. Lancez une accusation quelconque dans un journal important et vous êtes certain de la retrouver quinze jours après centuplée dans quelque feuille de chou; les sous sont devenus des louis, les douzaines des milliers, la faute un crime, et le simple pêcheur un scélérat. C'est là l'esprit de parti le plus mesquin et le plus bête qui soit au monde; cette manie de l'exagération est de tous les partis et je me rappelle, entre autres, un de mes amis politiques, emporté par la chaleur d'un discours électoral, égalant au moins la dette du Canada à la dette de l'Angleterre. On voit d'ici l'effet de ce rapport sur les auditeurs à cette effroyable nouvelle qui leur était dévoilée sans aucune précaution oratoire.

La commission d'Ottawa qui devait coûter, disait la presse de l'opposition, pas moins de \$80,000, ce qui n'aurait pas été payé trop cher à mon sens pour savoir la vérité sur la future Babel des bords de l'Ottawa et sur la manière de conduire les Travaux Publics qui a cours en Canada, ne coûtera d'après le Rapport Officiel que \$20,000 à \$25,000. Les gens qui n'avaient point émis le coût énorme des batisses, mais qui les dépenses de la Commission effrayaient et scandalisaient à un degré inouï, peuvent donc se rassurer. Le Comité de l'élection de Verchères se repose sur ses lauriers en attendant M. Mongenais.

On sait qu'une enquête se tient à St. Jean ou à St. Athanasie sur le compte de M. Didace Tassé, officier public ou plutôt officiers publiques, car il cumulait diverses charges. Ces jours derniers, espérant sans doute faire renvoyer l'enquête après la session dans l'espoir que peut-être le retour de ses amis au pouvoir lui procurerait son salut, il a demandé à faire entendre comme témoins M. Carrière, M. Howland et autres. Le Commissaire, M. Papineau, fessant droit à sa demande, a tout simplement transporté le siège de l'enquête à Québec et appelé de suite devant lui les témoins que M. Tassé ne désirait voir arriver à St. Athanasie que dans deux ou trois mois et peut-être n'arriver jamais.

M. Rodolphe Laflamme est ici pour la défense de M. le juge Lafontaine d'Aylmer. Les députés sont parfois relancés jusqu'ici par des électeurs importants, bien aises de voir leur idole sur son piédestal et quelle figure elle fait au milieu des autres idoles parlementaires. Seulement il faut que le député fasse les honneurs de la Capitale à l'électeur, stationne avec lui pendant quelques heures, rue St. Louis, pour voir passer le Gouverneur, lui montre tous les députés, en les ornant d'anecdotes, enfin l'amuse pendant de longs jours et le renvoie dans des vanités politiques.

Le député X. était ces jours derniers en proie à un électeur tenace qui vient passer deux ou trois jours avec lui tous les quinze jours pour se donner le genre parlementaire. Prévoyant la corvée, M. X. avait demandé à un de ses amis de venir le chercher en toute hâte pour un comité, lorsqu'il le verrait au moins de son persécuteur. L'ami trahit atrocement en confiance qu'on avait mis en lui et lorsqu'il vit M. X. bien enfoncé dans un dialogue semi-électoral et soupirant éperduement après l'heure de la délivrance, il lui cria : "Tu n'as pas besoin de te déranter, notre Comité ne siégera pas aujourd'hui."

Nous publions ci-dessous une lettre de M. Royal, qui accompagne une réponse à deux lâches attaques faites contre lui par le correspondant *Blaise* de la *Minerve*. M. Royal prend à partie M. Cauchon comme auteur de ces attaques et lui inflige la plus magnifique volée de coups de bâton qu'il ait reçue depuis longtemps. Ce serait vraiment réjouissant de voir tomber ces coups si bien appliqués et si bien mérités, si la cause qui les a provoqués n'était déplorable.

Les honnêtes gens déplorent depuis longtemps les violences de la plupart des journaux et l'abaissement moral de la vie publique. Les hommes publics sont parfois assaillis par le premier écrivain venu et souvent traités comme les derniers

misérables. Le correspondant *Blaise*, que ses amis et ses auteurs méritent d'être d'avouer et qui a acheté des succès de mauvais aloi au prix du mépris public, a reculé encore les bornes de l'insouciance. Il est entré, l'insulte et la sottise à la bouche, dans la vie privée; il a attaqué des hommes complètement en dehors de la politique, compromis des fonctionnaires publics dont le seul crime est de ne pas être serviles et d'avoir des places dont le salaire conviendrait parfaitement aux tristes coquins qui les espionnent et les dénoncent.

Puisqu'il se trouve des journaux pour publier de telles infamies, un parti qui les admire et s'en sert, et des badauds pour en savourer l'ineptie scandaleuse, il est juste que les journaux honnêtes s'ouvrent aux honnêtes gens outragés, il est bon que le public ait le spectacle consolant d'un châtiment exemplaire.

Voici la lettre que nous adresse M. Royal :

Québec, 11 avril 1863.

Cher Monsieur et Ami,

Vous savez, vous, ce qu'il m'en a coûté pour me décider à répondre aux attaques dont je suis en ce moment l'objet dans le *Journal de Québec* et la *Minerve*.

C'est la première fois de ma vie que je me défends personnellement; je demande à Dieu que ce soit la dernière. Et si je le fais aujourd'hui, c'est que j'y suis forcé par le repos de ma famille, auquel je m'intéresse plus qu'à moi-même; pour mon honneur, auquel je tiens encore plus qu'à ma famille.

Vous savez si mes ennemis ont menti quand ils prétendent que je me mêle de leur politique ou de la vôtre; n'est-ce pas mon opinion ou à ma place qu'ils ont voulu?

Sommes-nous donc sous le régime venétien—sous celui de la Terreur—ou sous celui d'une Constitution libérale?

Et tant que mes opinions sur la chose publique et ceux qui font la loi, ne se traduisent pas par des actes, qu'en ai-je à faire?

Il y a longtemps que je n'appartiens plus à la presse politique; je n'ai jamais appartenu à aucun parti; je suis fonctionnaire public.—Si je me suis écarté de mes devoirs, qu'on fasse une enquête, et si on le prouve, qu'on me destitue, plutôt aujourd'hui que demain.

Mais, pour Dieu! qu'on me laisse tranquille.

J'en appelle à vous, aux honnêtes gens, de cette manière infame de faire de la politique; j'en appelle aux patrons de la *Minerve*, au clergé.

Hier, c'était la vie privée de telles et telles personnes; aujourd'hui, c'est mon tour.—demain ce sera celui d'un autre.

Est-ce là la manière de faire la politique? Est-ce là la manière de gouverner? Est-ce ainsi qu'on doit enseigner au peuple?

Vous n'avez mis la plume aux doigts en me disant que ce qui me concernait se compliquait d'une question de morale publique; je vous adresse sous ce pli ma lettre à M. Cauchon, le Rédacteur-en-chef de *Blaise*. La tenez-vous sur vive?

Mettez-vous à ma place, sur le même terrain, avec les mêmes ennemis, et dites si je suis inexorable.

Je risque beaucoup en me défendant; mais je le fais dans un but honorable—à votre honneur et pour le mien.

Je vous prie de m'excuser après de vos lecteurs et de mes anciens abonnés, si, une fois, je vous enlève un peu de votre espace.

Je vous salue la main.

JOSEPH ROYAL.

Lettre à M. Cauchon.

Monsieur, — Ce n'est pas toujours les bruits du dehors qui me troublent au fond de l'humble bureau où j'essaie de gagner l'existence ma vie. Lorsqu'il m'a fallu quitter la vie au grand jour que j'ai aimé, j'ai fait un grand sacrifice; je l'ai fait parce qu'il fallait le faire, et je l'ai fait franchement.

J'ai taché dès ce moment d'élever une barrière entre ce que j'avais été et ce que j'étais et, non que j'eusse à me repentir, mais j'avais à oublier.

J'ai fermé ma fenêtre aux clameurs discordantes du journalisme politique, non que j'eusse à rompre avec d'anciennes sympathies, mais je ne voulais pas avoir à répondre à ceux qui croiraient avoir bon marché de moi parce que j'avais tropé la plume libre du journaliste contre la plume muette de l'employé public.

Cependant, il est des acharnements que je n'ai pu ignorer, des haines qui ont tant fait pour me harceler que persister à être prudent, c'eût été commencer à être lâche.

Vous haïnez et vous acharnez, Monsieur, contre de ceux-là. J'ai été prudent autant qu'un homme du monde peut l'être; mais je ne veux pas qu'on me croie lâche, même lorsqu'on l'est contre moi, même lorsque la *Minerve* vous aide à l'être.

Dans ce position, vous écrivez le 23 mars—que je suis l'ami du Gordon Brown;—que j'ai dit au rédacteur-en-chef du *Ordre* que c'était vous ou M. Langevin qui les *Blaise*—et enfin que si je suis de mes fonctions de traducteur, vous allez me le faire expliquer, en disant que ma vie dans ses plus minutieux détails.

Eh! bien Monsieur, vos espions ont mal écrit et se sont trompés.

Je connais trop peu le rédacteur-en-chef du *Ordre* pour dire son ami. M. Gordon Brown a logé quinze jours à ma pension; il s'est montré poli, aimable, causeur intéressant, enfin tout le contraire de ce qu'il paraît être dans son journal. Soyez certain, Monsieur, que je serais heureux d'en dire autant de vous.

En second lieu, je puis avoir dit que *Blaise* était votre masque; jamais je n'ai prononcé le nom de M. Langevin que je respecte. Me suis-je trompé? Vous savez bien que non. Et d'ailleurs, êtes-vous bien sûr que j'ai jamais dit un mot de cela? N'est-ce pas plutôt l'opinion d'un Québécois?

Aujourd'hui que je suis attaqué, aujourd'hui que j'ai intérêt à savoir qui m'attaque, aujourd'hui que j'ai des preuves, je vous dis:—Oui, Monsieur Cauchon, c'est vous qui rédigez, faites rédiger, inspirez ou dirigez *Blaise*.

"C'est vous qui croyez satisfaire une vengeance personnelle en me désignant aux aboiements et aux morsures de votre meute."

"C'est vous qui vous en êtes tenu responsable et content devant des personnes que je ne puis nommer ici, mais dont je tiens les noms à votre disposition privée."

"C'est pour cela que je m'adresse à vous."

En troisième lieu, M. Cauchon, vous me menez à l'encre ma vie, et cela de façon à faire comprendre que vous connaissez à fond tous les lieux de débauche que j'ai tenus, les sociétés secrètes auxquelles j'appartiens, les tavernes où je me suis avilés, les vols que j'ai faits, les turpitudes dont j'ai été l'auteur, les scandales que j'ai donnés les meurtres que j'ai commis, les amitiés que j'ai traitées, les causes saintes que j'ai compromises.

Rien que cela! Et dire, M. Cauchon, que vous ne tenez que me mener à l'encre.

Mais avez-vous donc plus de courage, par homme; pendez-moi. Les époux Aylward n'en ont pas tant fait. La postérité reconnaissante vous élèvera des statues et décorera des couronnes à votre vertu et à votre intèrité.

En attendant que comme Lieutenant-Colonel vous alliez vous installer sur les champs de bataille et verser votre noble sang ou celui de vos vaillants pour le pays, ne refusez pas la belle occasion que vous avez de sauver la patrie ou de la déshonorer. Cela ne vous coûtera qu'un peu d'encre.

Sounez, clairons! Haris, piqueurs! Accourez, hommes! en-cretons, foretons, colomons, inventions et perdons M. Royal, s'il est possible. La *Minerve* enregistre nos ballements.

Et les voilà qui prennent position, l'un derrière une porte, l'autre questionnera les domestiques, l'autre fera boire un faux frère, l'autre fera parler les femmes et les enfants, l'autre...

Depuis l'histoire que M. J. C. Taché a faite de vous, il vous demande de faire l'histoire des autres. Eh bien! M. Cauchon, interrogez tous les coins et recoins de mes 25 ans, je vous mets au défi d'y trouver deux choses :

La première que j'aie brisé ce que j'ai adoré, et que j'aie adoré ce que j'ai brisé.

La seconde que j'aie jamais déconvoit le lac Ontario.

Je n'ai pas fini. Vous savez, Monsieur, qu'un mot d'acensation exige souvent une longue réponse. Or, au lieu d'un mot, c'est deux, c'est trois, c'est quatre; que dis-je! à l'en d'une fois, c'est deux fois que vous m'attaquez, et qui sait jusqu'où vous irez si je ne vous fais fâche.

Cette fois, c'est M. Cauchon, membre de la Chambre d'Assemblée, qui attaque un officier et un bureau de la Chambre d'Assemblée, au lieu de le faire régulièrement, il le fait en dehors de toute règle commune; il l'a écrit ou le fait écrire à un journal.

Je ne me demande pas si la partie est égale; j'use du droit de me défendre et le fais sur le même terrain. Et après tout, le terrain me va.

Vous me reprochez, M. Cauchon, mon absence de Québec pendant la vacance de Pâques, parce que le bureau des Traducteurs Français n'a jamais été aussi encombré de besogne, et qu'avec 2400 on peut bien s'absentir d'aller à Montréal pendant la session.

Je ne vous reprocherai pas, à mon tour, Monsieur, ce qu'il y a de fiel et de malveillance dans cette insinuation. Et, cependant, que savez-vous des raisons qui m'ont appelé à Montréal, de la besogne que j'ai été chargé d'y faire, et de l'ouvrage que j'y ai fait?

Mes appointements vous empêchent-ils de dormir, vous ou les vôtres? Comme il est bon que le public sache à quoi s'en tenir sur la condition des officiers de la Chambre et qu'on n'ignore pas ce qu'ils font, je vais en dire deux mots. Je parle de ce que je fais et de ce que nous faisons tous.

Le traducteur-français commence à travailler au mois de décembre pour

n'achever, quand il achève, qu'au mois de septembre. Pendant la session, il se rend à son bureau à 9 heures du matin, n'a qu'une heure pour aller prendre son dîner le soir, et revient à 7 heures pour ne partir que tard, dans la nuit, quand la Chambre est assemblée. Il fait ainsi pendant 12 à 15 hrs. par jour l'ouvrage le plus fatigant possible pour l'esprit et les yeux; est-il trop payé?

Ses fonctions exigent beaucoup de recherches, d'études, de savoir, de connaissances variées;—elles demandent un homme de profession; est-il trop payé ou ne l'est-il pas assez?

Voilà, vous une preuve, la voici; c'est une liste des traductions faites par le bureau depuis le 20 décembre dernier au 9 avril courant :

Travaux Publics, 151 pages d'impression.	
Ministre de l'Agriculture, 217	
Ministre-Général des Postes, 249	
Comptes Publics, 200	
Mouvement du Commerce, 327	
Rapports sur les Prisons, 250	
Terres de la Couronne, 215	
Chemin de fer intercolonial, 38	
Affaire Aylward, 12	
Rapports divers, 67	
Bills, 1829	
Total, 2159 pages d'impression.	

Et notons bien que chacun de ces documents, traitant de matières spéciales, a nécessité des études préliminaires assez longues et que traduire n'est pas de la correction des originaux et des épreuves, ni du petit nombre des traducteurs, ni des importants devoirs de chef du Bureau.

M. Cauchon, nos lois punissent les fonctionnaires publics et les voleurs; mais elles ne font rien à celui qui s'embusque au coin d'un journal pour vous dévaliser de ce que vous avez de plus précieux au monde: l'honneur. Avez-vous réfléchi que vous étiez au nombre de ces derniers?

La Banque de Toronto peut faillir et vous faire perdre vos \$400 de dépôt; la Compagnie du Richelieu peut se ruiner, et entraîner dans sa chute vos \$3,000 d'actions; il vous restera encore quelque chose.

Mais moi, Monsieur, qui n'ai pas votre fortune et qui me flatte d'avoir de l'honneur, croyez-vous que je me laisse enlever ce seul bien, sans rien?

Parce que vous pouvez tout contre moi impunément, et que vous le faites, croyez-vous que je n'essaierai pas de vous arracher votre masque?

Le métier d'insulteur est libre en Canada; il s'en trouve qui font ce métier en politique; mais, personne jusqu'ici, sachez-le, Monsieur Cauchon, n'a été ni assez lâche, ni assez peu chrétien pour faire servir sa position, son influence, son talent à écraser un ancien adversaire qui, par sa position actuelle, ne peut se défendre qu'en se compromettant.

Ce n'est ni bon, Monsieur Cauchon; ni digne d'un militaire, Lieutenant-Colonel Cauchon.

Si petite que soit la place que Dieu m'a faite à son soleil, elle est donc encore trop grande pour quelques uns! J'ai vu pourtant revêtir la tranquillité dans mes études, le repos à mon foyer domestique, me promettant bien d'arrêter les sottises politiques au seuil de ma porte et de n'y laisser entrer que le rire de l'humanité; vous venez de m'en arracher douloureusement, Monsieur; peut-être le pourriez-vous.

Veillez agréer mes excuses pour la longueur de cette lettre et me croire votre serviteur.

JOSEPH ROYAL, AVOCAT, Traducteur-français à l'Assemblée Législative.

Québec, 10 avril 1863.
Rue d'Autouil, 6.

Nous continuons à analyser le Rapport des Comptes Publics.

En prenant d'abord les items sur lesquels les Ministres n'ont aucun contrôle, nous trouvons les suivants: Intérêt sur la dette publique, frais de direction, échanges, fonds d'amortissement, rachat de la dette, prime et discompte, nouveau paiement des dépôts en acompte du rachat—qui forment un total de \$4,415,461. Il y a d'autres items sur lesquels le contrôle ministériel n'est guère considérable au total à fait nul, tels sont:

1861.	1862.
Sociétés d'Assurance, 259,591 91	269,299 75
Écoles, 247,192 11	273,271 06
Sociétés Littéraires, 17,599 09	16,599 09
Hôpitaux et Institutions de Charité, 272,941 55	307,086 71
Exploration Géologique, 20,315 09	17,400 00
Milice, 84,687 60	95,444 70
Total, 991,738 26	975,901 22

Il y a d'autres items accordés par demandes annuelles dont les Ministres sont les seuls dispensateurs et pour lesquels, des lors, ils doivent être tenus responsables en tant qu'ils peuvent influencer les votes de la Législature. Ce sont ceux qui sont compris dans le tableau suivant et qui établissent les dépenses pour

l'année dernière avec celles de 1861. Il faut attribuer encore cette différence à l'ancien gouvernement qui avait acheté, à \$20,000, la propriété de Sir Allan MacNab pour en faire un institut consacré aux sourds-muets, et qui avait fixé \$20,000 pour améliorations aux Asiles de St. Jean, Orillia et Malden. Ces différents ouvrages commencés en 1861 n'ont été terminés que l'année dernière et le Ministère actuel a dû faire ces dépenses pour continuer les entreprises arrêtées sous le Gouvernement Cartier-MacDonald.

Voici quelques autres items, pour terminer cette analyse :

1861.	1862.
Gouvernement Civil, 437,285 49	436,630 01
Administration de la Justice, 350,557 54	346,375 78
Département de l'Intérieur, 320,176 55	318,312 23
Police, 30,518 20	31,479 36
Pénitenciers, etc., 118,616 35	155,612 65
Législation, 403,124 37	422,495 19

1861.	1862.
Emigration et quarantaine, 18,333 57	37,302 51
Pensions, 34,509 38	42,473 03
Plumes et services des votes, 110,465 08	103,522 14
Pêcheurs, 27,242 00	32,315 70
Bois de rebut, 68,309 06	68,576 03
Inspection des vapeurs et chemins de fer, 15,113 17	15,020 40
Collection des douanes, 303,401 41	379,102 81
Postes, 31,779 87	35,173 74
Des travaux publics, 222,532 29	235,777 28
Collection du lectionnaire, 277,003 93	130,797 73
Des amendes, 14,380 59	11,716 09
Des revenus, 1,092 09	751 14
Des fonds spéciaux, 97,777 46	94,243 31
Total, 3,504,988 93	3,406,011 08

L'augmentation qu'on remarque dans les dépenses pour le Département du Gouvernement Civil est suffisamment expliquée par M. Howland. Cette augmentation résulte, —partie du fonctionnement de l'acte du Service Public dont l'opération a affecté le paiement pendant l'année d'arrérages qui s'élevaient à près de \$13,000 et l'augmentation de quelques salaires s'élevant de \$8 à \$9,000, —partie du paiement des dépenses contingentes, lesquelles ont été encourues avant l'avènement au pouvoir de l'Administration actuelle, et d'autres causes tout-à-fait en dehors du pouvoir du Gouvernement.

Une autre augmentation qu'on remarque dans le tableau comparatif que nous venons de donner, est celle des dépenses occasionnées pour le Département des Pénitenciers; mais cet excédant provient de l'établissement d'une nouvelle Maison de Réforme à Penetanguishene qui a été entrepris en 1860 au 61. Quant à l'augmentation que l'on trouve dans les dépenses du Département de l'Emigration, cette différence a été causée par les Agences établies en Europe, et qui, quoique payées en 1862, sont cependant le fait de la précédente Administration, à laquelle nous consentons volontiers à en laisser tout le bénéfice, en considération des immenses services qu'elle a rendus à l'émigration norvégienne.

En ce qui regarde les dépenses générales d'Administration, il est bon de se rappeler que les mesures adoptées par le gouvernement actuel pour les réduire n'ont pu développer pendant l'année dernière tous les effets qu'on pouvait légitimement attendre. M. Howland promet que cette année produira un état des plus favorables.

Quant aux dépenses pour les Départements, l'Hon. Ministre des Finances émet dans son Rapport une excellente suggestion, si elle est adoptée, aidera considérablement l'œuvre de réformes économiques tentée par le gouvernement. Sous le système actuel il n'y a aucune limite aux dépenses faites par les Ministres dans certains Départements, parce que les dépenses, quelles qu'elles soient, sont faites à même le revenu avant que celui-ci soit mis dans le coffre public. On conçoit que ce système est excessivement funeste et plein de dangers pour le trésor provincial. M. Howland propose donc d'obliger aux inconvénients graves qui en résultent en obligeant chaque Département à présenter un estimate de ses débourssements annuels, et en laissant au gouvernement la responsabilité et l'obligation de déterminer le maximum de l'argent qui sera accordé à chacun d'eux pour couvrir ses frais de l'année. Ce plan ne peut manquer d'être adopté.

Quant aux dépenses pour les Départements, l'Hon. Ministre des Finances émet dans son Rapport une excellente suggestion, si elle est adoptée, aidera considérablement l'œuvre de réformes économiques tentée par le gouvernement. Sous le système actuel il n'y a aucune limite aux dépenses faites par les Ministres dans certains Départements, parce que les dépenses, quelles qu'elles soient, sont faites à même le revenu avant que celui-ci soit mis dans le coffre public. On conçoit que ce système est excessivement funeste et plein de dangers pour le trésor provincial. M. Howland propose donc d'obliger aux inconvénients graves qui en résultent en obligeant chaque

J. B. Beaudry.
15 avril. am-53

A LOUER,
Le LOGEMENT au-dessus de la Librairie des sous-signés, habité actuellement par M. GRAVEL ; il contient 9 Chambres dont 6 sur le même plancher, y compris la cuisine.
FABRE et GRAVEL,
28, Rue St. Victor.
2 avril. 50

195,.....RUE CRAIG,.....No.
0 fév. cm.

NOUVELLEMENT REÇU
AU
Dépôt Métropolitain
DE
POELES
ET DE
BOUCHETTES DE FEU


& Co.
 TOVES,
 C.
 71
 ST. 71
 MONTFORD

MEILLEUR
FURNITURE, S
IRON RAILING &

NATURAL
EAST JAMES
MONTREAL, C.E.

une nouvelle Variété de COUCHEITE
R, POELES et GRILLES à CHARBON
adaptés pour Charbon Anglais et Américain
—E1—
six différentes sortes de POELES à C

MEILLEUR & CIE
Grande Rue St. Jacques,
18 fév.

Compagnie d'Assurance
DE LA
QUEEN.

eu, de la Vie et Rentes Constit

CAPITAL—UN MILLION ST
BUREAU PRINCIPAL, Batisses de la Q
Insurance, Liverpool.
Bureau de la Branche Canadienne, Batiss

DIRECTEURS :
William Molson, Ecr., Président.
Thomas Kay, Ecr. Henry Thomas, I

Secrétaire-Résident et Agent-Général—A.
kenzie Forbes.

Cette Compagnie est une de celles qui
pays, offrent les plus sûres garanties,
cteurs étant eux-mêmes Actionnaires.
Pour toutes informations, s'adresser à

VITAL BAILLARGEON, Ec
No. 41, Coin des Rues Notre
et St. Gal
Mo
6 nov. fu

ET

Le Hammoth Hout

LE soussigné
tamment en ma
Assortiment de P
a CHARBON

— AUSSI —

Un Assortiment de POELES de CUIVRE
POELES DOUBLES, dans le dernier genre
— AVEC —
Un Assortiment de FERRONNERIE.
GERMAIN LEPAGE
Enseigne du Marché



Dr. L. O. THAYER

EST maintenant à Montréal, et tient son cabinet au No. 158, porte voisine du Dr. Webster. Notre Dingo, dit-il, ne pourra être guéri que par la chirurgie, etc., etc.,

Les Maladies des Yeux et des Oreilles
Les Yeux louches sont guéris instantanément
La Cataract et la Fistule Lachrymale
Opérées déjà avec pleine satisfaction.
Cancers et autres Tumeurs extirpés ;

Le Dr. THAYER traite aussi le Catarrhe des Maladies semblables.—Consultations gratuites.—Heures de Bureau, de 9 h. a. n. p. m.—Résidence, No. 1, Rue Selgneybourg St. Antoine.

MAGASIN

DE
Peintures, Ferblante
ETC., ETC., ETC.,
ENSEIGNE DES TROIS RABRI

LE Soussigné informe ses Pratiques et le public en général qu'il vient d'ouvrir, en sa maison, à son ancienne branche d'Affaires, un atelier de Peintures, Huiles, Vernis, Vitres et

Il aura constamment en mains un Assortiment général de tout le Matériel propre aux Peintres, Sculpteurs, Graveurs, etc. ou aux Artistes.

On ne devra pas oublier qu'il continue son Magasin de Ferblanteries.

SAMUEL HOLMES
No. 125, Rue
14 mai.